

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
1^{ERE} ANNEE – SÉRIE 1**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 1^{ère} année, série 1 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
ZEIDENBERG	Stéphanie	MCF	Introduction au Droit privé (semestre 1)
<i>Membres du jury :</i>			
BARON	Elisa	MCF	Droit pénal & sciences criminelles (semestre 1) Culture générale (semestres 1 et 2)
GOGOS-GINTRAND	Amélie	MCF	Droit civil (semestre 2)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
SOULA	Laurence	MCF	Histoire de la justice (semestre 1)
JAULIN	Arnaud	MCF	Introduction historique au droit (semestre 1) Histoire de la justice (semestre 1) Histoire de l'Etat (semestre 2)
PONTHOREAU	Marie-Claire	PR	Droit constitutionnel (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026

Fait à Pessac, le

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG